

**Conditions Générales :**

« Les factures sont payables au grand comptant net sans escompte, à la clinique ou au domicile du client. Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée endéans les huit jours de la réception de la facture. Tout arrangement verbal est nul et non avenu. La réception de la facture constitue de plein droit et suivant l'article 1139 du Code Civil la mise en demeure du débiteur sans qu'il soit besoin d'un autre acte. En cas de non-paiement aux échéances prévues, le montant de toute facture portera dès ce moment, de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux appliqué en banque pour ouverture de crédit de compte courant. En cas de non-paiement dans les délais fixés par l'article 1139 du Code Civil, à titre de dommages-intérêts, une indemnité de 20% calculée sur le principal sera due avec un minimum de 150 €. Cette indemnité est librement acceptée par le client dès le début de la prestation, comme constituant une clause pénale. Toutes nos factures sont payables à Neuville ou éventuellement en lieu et banque précisés sur la facture. Toute contestation concernant la présente facture sera exclusivement de la compétence des Tribunaux de Dinant. »